

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social  
 Filière Travail social

1 <b>Intitulé du module</b>		Formation pratique 2 PT	2018-2019
<b>Code</b> T.TS.SO359.FP2PT.F.18	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
<b>Niveau</b> <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Autres
<b>2 Organisation</b> <b>Crédits ECTS *</b> <b>30 crédits ECTS</b>	<b>Langues(s)</b> <input checked="" type="checkbox"/> français		
Volées PT2017-TP2015 <u>Semestres 4 à 6</u> <u>Sem.4 : Printemps 2019</u> <u>Sem.5 : Automne 2019</u> <u>Sem.6 : Printemps 2020</u>			
<b>3 Prérequis</b>	<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input type="checkbox"/> Pas de prérequis <input checked="" type="checkbox"/> Autres		
<b>Autres prérequis</b>	Avoir validé le module Formation pratique 1 (T.TS.SO359.FP1PT.F.16) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver une place de formation pratique et rendre les formulaires ad hoc <b>dans le délai requis</b> *.</li> <li>• Se présenter aux permanences FP obligatoires aux dates indiquées *.</li> <li>• Rendre le projet de formation pratique (1ère et 2ème partie) dans les délais requis *.</li> <li>• Participer à tous les cours PIFP2 et répondre aux exigences de validation desdits cours. *.</li> </ul> <p>* Tous ces délais sont annoncés en début de Formation pratique 2 et font l'objet d'un document officiel déposé sur Moodle.</p>		

**4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*****Compétences:**

Ce sont les compétences 6 à 10 qui sont particulièrement travaillées dans la deuxième partie orientation du programme, sachant que néanmoins les autres le sont également :

- 6. Se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale.
- 7. Décider d'engager une action et la mettre en oeuvre
- 8. Encourager et soutenir la participation des personnes et des groupes dans la société
- 9. Évaluer et réorienter l'action
- 10. Identifier, intégrer, mettre en forme et transmettre des informations sociales pertinentes pour les différents acteurs sociaux

**Objectifs pour la partie "terrain":**

Les objectifs se développent dans une logique d'alternance, dans une perspective de professionnalisation dans l'orientation choisie. A l'issue de cette partie du module, l'étudiant-e devra :

- Connaitre le milieu institutionnel et la profession.
- Etre capable d'identifier les problématiques sociales et les besoins des bénéficiaires/usagers (leurs intérêts et attentes, ressources et potentialités).
- Connaître les modèles d'intervention dans leurs dimensions méthodologiques.
- Etre capable d'identifier les exigences et les dilemmes éthiques de la profession.
- Etre capable de mobiliser des connaissances théoriques permettant une meilleure appréciation, analyse des réalités du terrain.
- Etre capable d'interroger et de donner du sens aux expériences réalisées.
- Etre capable d'identifier les ressources professionnelles individuelles et collectives.
- Etre capable d'évaluer ses propres interventions.
- Etre capable de mobiliser et de mettre en oeuvre des techniques de savoirs-faire et savoirs-être professionnels.

**Objectifs pour la partie "intégration" liée à la partie terrain du module de formation pratique:**

Cette partie du module se développe dans une perspective d'interrogation réciproque des savoirs et de l'action. Dans le but de fournir aux étudiants des repères leur permettant de se situer dans leur travail et de construire des compétences professionnelles. A l'issue de cette partie du module, l'étudiant devra :

- Etre capable de présenter et d'analyser des situations professionnelles au moyen de différents cadres de référence.
- Etre capable de comprendre son activité au travail dans ses dimensions théoriques et pratiques, pour développer un pouvoir d'action individuel et collectif.
- Etre capable d'identifier le sens de l'action professionnel.
- Etre capable d'évaluer son action professionnelle.
- Etre capable de développer une réflexion éthique en situation de travail.
- Etre capable de travailler, de développer une posture et une identité professionnelle.
- Etre capable de se positionner dans son processus de formation.
- Etre capable de conceptualiser par écrit sa pratique professionnelle.

**5 Contenu et formes d'enseignement \*****Contenu pour la partie "terrain":**

La formation pratique vise l'accroissement progressif de la réflexivité, dans une dynamique de transformation des expériences en compétences :

- La période de FP2 devra s'effectuer dans un lieu avec une population présentant une problématique différente de celle de toute expérience préalable;
- Travail dans une institution, expérience et pratique réflexive;
- Élaboration, rédaction et mise en oeuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2);
- Accompagnement pédagogique du PF;
- Élaboration et rédaction d'un rapport écrit;
- Évaluation tripartite de la période de FP (étudiant-e, PF, RFP);

Les "Lignes directrices pour la formation pratique bachelor en travail social" explicitent les conditions d'application de ce contenu.

- Supervision pédagogique individuelle de 10h00 attestée.

**Formes d'enseignement pour la partie "terrain":**

Suivi par PF (praticien formateur, praticienne formatrice).

Suivi par RFP (responsable de suivi de formation pratique).

Processus de supervision effectué pour le même superviseur qu'en FP1.

Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

**Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique:**

Cette partie du module, d'une part organise et prépare la période de formation pratique (par ex. informations, rencontres avec les PF, rédaction du contrat pédagogique tripartite à partir du bilan du PF (FP1), du rapport de formation pratique (FP1) rédigé par l'étudiant et de la séance d'évaluation FP1). Rédaction d'une synthèse identifiant les acquis et besoins de formation pratique 2, ce document sera transmis au responsable de suivi de FP2 et au PF.

**Formes d'enseignement:**

Pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique:

- Cours de préparation
- Cours d'analyse de pratique pendant le stage comportant une dimension de socialisation des expériences professionnelles.
- Supervision.

Dans le cours d'analyse de pratique, les étudiants présenteront des situations professionnelles dans lesquelles, ils sont impliqués selon les normes indiquées dans les consignes données en début de module.

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

## 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

La validation des deux parties est nécessaires pour obtenir les 30 crédits ECTS. La partie d'intégration est validée selon la notation "acquis / non acquis". La partie formation "terrain" est validée selon la notation habituelle (A à F) et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie d'intégration soit acquise (selon l'art. 19 al 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social).

### Exigences pour commencer la partie "terrain":

Avoir validé tous les prérequis cités au point 3.

#### Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "lignes directrices pour la formation pratique en travail social"):

1. Au minimum 85 jours de stage effectifs à 100% sur le terrain.
2. Signature du Contrat Pédagogique Tripartite (au plus tard **6 semaines** à partir du 1er jour de formation pratique).
3. Rapport écrit de formation pratique validé, condition **impérative** pour la créditation du module.
4. Bilan écrit du ou de la PF.
5. Séance tripartite, évaluation finale (co-évaluation sommative du praticien formateur et du responsable du suivi FP de l'école).

#### Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique:

Pendant le cours d'analyse de pratique: selon les indications données en début du module.

Si une interruption de la partie "terrain" intervient après 6 semaines de stages, la note F sera attribuée au module. En cas d'interruption ou d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ne sera pas validée.

### Modalités de répétition:

**Partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique:** en cas de non acquis, la possibilité de répétition sera la suivante:  
Nouveau travail de validation qui devra être validé au plus tard avant la fin du 6ème semestre, soit en septembre 2020.

### Partie "terrain": En cas d'obtention de la note F ou en cas d'interruption, répétition du module.

Répétition du module formation pratique au semestre 8 (selon le Règlement de filière du bachelor of Arts HES-SO en travail social, art. 23 al. 3) y compris la partie "intégration".

## 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

### Autres modalités de remédiation

## 8 Remarques

Pour que la FP2 puisse être crédited le secrétariat de la formation pratique doit être en possession de l'attestation des 20 heures de supervision (2x10h00 ; FP1/FP2) effectuées et rédigées par le-la superviseur-e.

## 9 Bibliographie

## 10 Enseignants

### Nom du responsable de module \*

MERCOLLI Mauro et CSIKOS Levente

### Descriptif validé le \*

21.12.2018

### Descriptif validé par \*

Philippe BEURET